

Un rapport majoritaire de la Commission internationale publié au milieu de 1962 résume fort bien les événements des années subséquentes. La Commission, après avoir étudié et examiné les griefs du Sud-Vietnam formulés depuis 1955, a fait savoir aux ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et de l'Union soviétique, agissant à titre de coprésidents de la Conférence de Genève de 1954, qu'un "personnel armé et non armé, des armes, des munitions et d'autres fournitures" avaient été envoyés du Nord-Vietnam au Sud-Vietnam " dans le but d'appuyer, d'organiser et de mettre en oeuvre des actes d'hostilité, y compris des attaques armées dirigées contre les forces armées et l'administration" du Sud-Vietnam, et que les autorités nord-vietnamiennes avaient permis d'utiliser le territoire nord-vietnamien "dans le but de fomenter, d'encourager et d'entretenir des actes d'hostilité dans la zone du sud pour renverser l'administration" dans le Sud-Vietnam. La Commission rapportait aussi que le Sud-Vietnam avait reçu des États-Unis une aide militaire plus grande que celle que permettait l'Accord de Genève de 1954 et avait pris des dispositions militaires avec les États-Unis qui équivalaient à une alliance militaire réelle. La Commission recommandait que cesse toute violation de l'Accord de cessez-le-feu afin de parer à la menace d'un retour aux hostilités ouvertes. Les recommandations de la Commission n'ont pas été observées. La campagne d'infiltration et de subversion du Nord-Vietnam s'est accrue, ainsi que l'entrée de personnel et de matériel militaires américains; au début de 1965, en raison de l'engagement des troupes américaines du côté sud-vietnamien, la guerre était revenue à un stade à peu près analogue à celui qui avait précédé le cessez-le-feu de 1954. Elle continue à s'intensifier.

Le message spécial de 1962, dont je viens de faire mention, marquait une nouvelle étape dans l'existence de la Commission internationale. Il fallait nous rendre à l'évidence que le règlement de 1954 avait été un insuccès total et qu'une nouvelle guerre au Vietnam confrontait la collectivité internationale. Le Nord-Vietnam, qui avait signé l'Accord de cessez-le-feu, avait, selon le témoignage de la Commission internationale, violé le cessez-le-feu dans un effort en vue d'obtenir le contrôle de tout le Vietnam grâce aux élections prévues dans la déclaration finale. Le Sud-Vietnam, qui ne se sentait pas lié par un accord qu'il n'avait pas signé (mais qui avait décidé de ne pas utiliser la force pour s'opposer à la mise en oeuvre des clauses de cessez-le-feu) avait aussi violé les dispositions de cessez-le-feu. Progressivement, l'Accord de cessez-le-feu s'est désagrégé au point où la Commission internationale est restée le seul élément encore existant.

Même s'il reconnaissait la futilité de surveiller la mise en oeuvre du cessez-le-feu, qui était enfreint par l'un et l'autre des Gouvernements vietnamiens, le Gouvernement canadien était d'avis qu'il fallait tout faire pour mettre fin à la guerre. Dans la Commission internationale, nous voyions le symbole de l'entente de 1954, la possibilité de négociations entre les forces opposantes du Vietnam et la source d'une paix bienfaisante. Au Canada, on se pose parfois des questions au sujet de l'opportunité de la participation continue du pays au travail de la Commission. Nous avons pesé avec soin tous les aspects du problème et nous persistons à croire que nous devrions rester de la partie.

Aucun des pays en cause n'a suggéré le retrait de la Commission internationale ou l'annulation de son mandat. De plus, la Commission demeure